

## Étueffont

# Rachat de deux étangs rue d'Éloie : le projet se dévoile davantage

À la fin du mois de juin dernier, nous vous apprenions que la communauté de communes des Vosges du Sud prévoyait de racheter deux étangs rue d'Éloie afin de les effacer pour reconstituer des habitats humides, en compensation de l'extension annoncée de la zone de la Brasserie à Lachapelle-sous-Rougé. La collectivité en dit plus sur ce projet au long cours.

C'est un projet relativement important pour la collectivité. Et aux enjeux multiples. Le mardi 18 juin dernier, les élus de la communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS) se réunissaient une dernière fois avant les congés estivaux. Ce jour-là, avec 0 vote contre et 9 abstentions, une sollicitation pour un portage foncier de l'Établissement public foncier (EPF) Doubs BFC a été validée. Il vise à permettre l'acquisition de deux étangs situés rue d'Éloie, à la sortie d'Étueffont.

## Recréer ailleurs les zones humides

Mais dans quel but ? Le sujet a déjà été quelque peu abordé en conseil municipal taffion (notre édition du samedi 22 juin),



Les deux étangs concernés par le projet, rue d'Éloie, à la sortie d'Étueffont. Photo communauté de communes des Vosges du Sud

quelques jours avant ce dernier conseil communautaire. Le projet d'extension de la zone d'aménagement concerté (Zac) de la Brasserie à Lachapelle-sous-Rougé faisant état d'une superficie importante de zones humides impactées (plus de 8 hectares sur 10 hectares), l'État demande à la collectivité de mettre en œuvre des mesures de compensation bien en amont de ce développement annoncé. En clair, la CCVS est chargée de restaurer, recréer ailleurs, idéalement sur le mê-

me bassin-versant (la Bourbeuse), les zones humides qui seront détruites. D'où cette acquisition de deux étangs à Étueffont.

## Le compte est bon

« Trois solutions s'offraient à nous : éviter ces zones humides, ce qu'on ne peut pas faire, réduire la surface en passant de 10 à 2 hectares, mais cela n'aurait pas de sens, ou compenser », explique Jean-Luc Anderrhueber, le président de la CCVS. Il ajoute : « On n'avait

pas d'autres choix que de compenser. La vente de ces deux étangs, c'est vraiment une opportunité. D'autant plus qu'ils s'étendent sur 8,51 hectares, 0,17 de plus que la surface de zones humides à la Brasserie. » Le compte - de compensation - est donc bon.

L'objectif, à terme, est « d'effacer ces étangs pour reconstituer des habitats humides avec une faune et une flore riches, typiques de ces milieux », indique le rapport communautaire. « Les plans d'eau comme ces étangs ont un gros impact sur la ressource en eau », explique notamment Yann Finkler, chargé de mission Gemapi (gestion de milieux aquatiques et prévention des inondations) à la CCVS. « Ils diminuent la quantité d'eau dans les rivières par surévaporation, en particulier en été, engendrant des assècs en aval. »

## Entre sept et dix ans de travaux

Par ailleurs, un des deux étangs présente un réel danger en termes de risque inondation, « avec une digue en très mauvais état, en amont direct de plusieurs habitations ».

La vente de ces deux étangs devrait se faire en septembre.

Pour un prix de 200 000 € (100 000 chacun). Viendra ensuite le temps de les vider, « pour voir comment la nature se comporte ». Première étape d'un projet au long cours.

**« Les étangs diminuent la quantité d'eau dans les rivières par surévaporation, en particulier en été, engendrant des assècs en aval »**

Yann Finkler

« La renaturation complète de la zone devrait prendre entre sept et dix ans. Le budget total de ce projet est estimé entre 500 000 et 600 000 €, en comptant les acquisitions », chiffre Christian Canal, vice-président de la CCVS chargé de l'urbanisme, du cadre de vie et de l'habitat. « On souhaite proposer quelque chose de qualitatif. »

● Hugo Couillard